

20 Octobre 1853

Algérie.

Division d'Oran.

Subdivision d'Oran.

Territoire militaire.

1853.

Rapport de la commission instituée le
3 février 1853 sur la Domainalité des terrains compris
dans le territoire du nouveau centre proposé à Bou. Creebach.

La commission composée de M. M.
Tahon, Capitaine du génie, président ;
Poliot, Lieutenant, attaché au bureau Oran ;
Delon, Receveur des Domaines, secrétaire ;

s'est transportée sur les lieux le 14 Avril 1853 et a reconnu
que tout le territoire situé sur la rive gauche de l'Oued Baroudi
c'est-à-dire le territoire presque entier de la commune appartient
à l'Etat. Les Arabes qui en jouissent ne sont qu'usagers et ont
déclaré n'avoir aucun titre et n'élever aucune prétention à la
propriété. Sur la rive droite de la rivière où le nouveau centre
devrait avoir environ 150 hectares, les Arabes ont affirmé que le
terrain appartenait, en vertu de titre régulier, à Si-ahmed-oul-cadi
aga de Feinda.

La commission n'a pu obtenir la production du titre de
Si-ahmed-oul-cadi que le 25 Avout : elle a chargé M. Delon,
l'un de ses membres, d'examiner ce titre et s'est réunie le
20 Octobre 1853, pour entendre les observations de M. Delon
et arrêter définitivement les conclusions de son rapport.

M. Delon a exposé à la commission qu'il a fait
faire une nouvelle traduction du titre arabe (la copie du titre avec sa
traduction sont jointes au présent rapport) d'après laquelle les quinze
charges d'orge représentent huit mille cent kilogrammes dont la valeur
à la date de l'acte pourrait être de 337.50 au plus. Or comme le
titre ne constate ni la contenance, ni les limites de la propriété
à laquelle il se rapporte ainsi que le prescrivent les articles 82 de
l'ordonnance du 15 Octobre 1844 et 8 de l'ordonnance du 21 Juillet 1846 ;
en admettant que ce titre soit reconnu valable, aux termes de l'article
18 de cette dernière ordonnance, si-ahmed-oul-cadi ne pourrait
prétendre qu'à un hectare de terre pour chaque livre franc de
rente c'est-à-dire 11 hectares 25 ares. Et comme il prétend, en vertu
de son titre, être propriétaire de 1200 hectares environ, on pourrait

ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES
D'ORAN